



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 6 juin 2022 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Messieurs les conseillers Denis Viel, Louis-Marie D'Anjou, Gaëtan Gagné, Léo Lepage-St-Amand et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de madame la conseillère Odile Roy, pro-maire, en l'absence du Maire Réjean Lagacé

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud directeur général, et Daniel Claveau, directeur des travaux publics.

1- Ouverture

Mme Odile Roy pro-maire, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 2 mai 2022
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Facture BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste
- 8- Facture passerelle – Yvan Tremblay
- 9- Honoraire FQM
- 10- Budget OMH 2022
- 11- Avis de motion - Règlement d'emprunt rue Saint-Jean-Baptiste
- 12- Transbordement des déchets et des matières récupérables.
- 13- Agrandissement du terrain pour le garage municipal.
- 14- Serres nordiques
- 15- Mandat à la MRC pour la rue de Dany Villeneuve
- 16- Dérogation mineure de Maxime St-Gelais
- 17- Dérogation mineure de Cindy Thériault
- 18- Dos d'âne rue Du Docteur Bergeron
- 19- Représentant pour agir au nom de la ville lors de la vente pour taxe
- 20- La TVC est à la recherche du meilleur guide touristique de votre municipalité
- 21- Renouvellement MADA regroupé
- 22- Demande d'appui au Sentier international des Appalaches
- 23- Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce
- 24- Guide Matapédien des loisirs - abonnement
- 25- Dons
- 26- Affaires nouvelles
 - 26.1 Assurance piste de rouli-roulant
 - 26.2 Projet Mon Carnet de Bénévole
 - 26.3 Dépôt des états des activités financières – premier trimestre
 - 26.4 Concours Causap en fleurs
 - 26.5 Sondage sur la Rue du Parc de roulottes
 - 26.6 Réfection du ponceau du Rg 4
- 27- Correspondances
- 28- Période de questions
- 29- Levée de la séance

2022-06-128

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'adopter l'ordre du jour avec des ajouts aux affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

M. Mario Coté, demande si la Ville est propriétaire de la section Sud du Rg Heppel Sud, savoir si les gens de l'écho site peuvent réparer les nids de poule, si les visites de l'inspection municipale à repris suite à la pandémie, quand la vidange des fosses septiques va être faite;

4- Adoption du procès-verbal du 2 mai 2022

2022-06-129

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter le procès-verbal du 2 mai 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Adoption de la liste des comptes

2022-06-130

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller, Réjean Gagné d'adopter la liste des comptes au montant de 197 869.27 \$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Daniel Claveau fait le résumé de son rapport mensuel.

6.2 Dossiers des élus

- Réjean Gagné pour CCU : une réunion a eu lieu et les demandes seront discutées plus tard dans la présente réunion, il a aussi assisté à la première réunion du comité de l'école polyvalente Forimont pour une résolution pour le nouveau directeur;
- Gaëtan Gagné pour la CDC : réunion mercredi prochain, AGA à eu lieu et un nouveau vice-président est nommé, appel pour des nouvelles idées et projet à devenir;
- Léo Lepage pour les loisirs : pour la St-jean, tout est prêt;
- Odile Roy pour Faucus : renouvellement de l'exposition, la rencontre de démarrage à eu lieu, le processus est enclenché, nous aurons une nouvelle exposition en juin 2023, AGA sera le 21 mai à 19h00, ouverture de la saison 2022 le 13 juin, l'exposition sculpture de saumon, lancement le dimanche 12 juin 2022.
- Denis Viel : à l'OMH pas de réunion; la Seigneurie Mon toit, remercie la Ville pour l'aide à la construction du cabanon, et tous les appartements sont occupés.

6.3 Dossiers MRC

Aucun dossier présenté par M. Le Maire.

7- Facture BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste

2022-06-131

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand d'autoriser le paiement de la facture #60756318, des honoraires de la firme BPR-Infrastructure inc., pour la somme de 6 511.13 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2022-06-132 8- Facture passerelle – Yvan Tremblay
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'autoriser le paiement de la facture #1653, de Yvan Tremblay Électrique Inc., pour les travaux d'installation électrique de la passerelle Cédrico, pour la somme de 20 482.14 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2022-06-133 9- Honoraire FQM
Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement de la facture #03868, de La fédération des municipalités du Québec (FQM), pour les honoraires et services rendus, pour la somme de 7 604.34 \$ taxes incluses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2022-06-134 10- Budget OMH 2022
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'accepter le budget révisé 2022 – 004111 PU-REG Déficit d'exploitation à la date du 21 mars 2022, de l'Office d'Habitation de la Matapédia (OHM), et d'autoriser le paiement de la part de la Ville de Causapscal pour le financement de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- Avis de Motion 11- Avis de motion - Règlement d'emprunt rue Saint-Jean-Baptiste
M. le conseiller Gaëtan Gagné donne avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement numéro 267-22, décrétant des dépenses pour la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste

Présentation :

RÈGLEMENT NUMÉRO 267-22 RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR LA RÉFECTION DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal doit faire exécuter des travaux de réfection de la rue et des infrastructures de la portion urbaine de la rue Saint-Jean-Baptiste

ATTENDU QUE l'article 556 de la loi des Cités et Villes, stipule ce qui suit :

« De même, un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre lorsque les conditions suivantes sont réunies :

1° Le règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable ou de traitement des eaux usées, des travaux qui ont pour objet d'éliminer un risque pour la santé ou la sécurité des personnes, des travaux nécessaires afin de respecter une obligation prévue dans une loi ou un règlement, ainsi que toutes dépenses accessoires. »

2° Le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité.

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 juin 2022 et que le projet de règlement a été présenté à la même séance le 6 juin 2022;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à procéder à la réfection de la rue et des infrastructures d'égout, d'aqueduc et pluvial, selon les plans et devis préparés par la firme TetraTech-QI-inc. (BPR), portant les numéros RI-88-909, en date du 17 décembre 2021, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Christian Roy, ingénieur, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A ».

ARTICLE 3.

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de 9 485 125 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 9 485 125 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12- Transbordement des déchets et des matières récupérables.

Considérant que l'entreprise responsable de la collecte des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Matapédia, Fusion Environnement, a soumis une demande aux municipalités de la MRC de La Matapédia afin de réaliser des opérations de transbordement des déchets et des matières récupérables à son site de transbordement sis au 304, rue des Forges à Amqui ;

Considérant que pour être valable, chaque municipalité de la MRC doit autoriser cette entente ;

Considérant que l'accès à un site de transbordement pourrait augmenter la disponibilité des camions de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la MRC et améliorer le service aux usagers ;

Considérant qu'il est difficile d'évaluer l'impact de la livraison des déchets ou des matières récupérables par camion-remorque à plancher mobile sur la méthode d'opération du centre de transfert de la Régie ;

Considérant que, sur présentation de factures (dépenses de machinerie, salaires, etc.), l'entreprise Fusion Environnement s'engage à prendre en charge les dépenses supplémentaires qui pourraient être occasionnées par le changement du mode d'opération du centre de transfert de la Régie ;

Considérant que l'entreprise Fusion Environnement s'engage à mettre en place de manière progressive les activités de transbordement et à documenter les quantités et la provenance des matières conformément aux exigences des municipalités et de la Régie ;

Considérant que les municipalités, la MRC et la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles Matapédia-Mitis se réservent le droit de mettre fin à cette entente en tout temps, sans aucune compensation ni justification de leur part ;

Considérant qu'en cours d'opération, l'activité de transbordement fera l'objet d'une analyse avantages/inconvénients par les responsables de la gestion des matières résiduelles au sein de la MRC et de la Régie.

En conséquence;

2022-06-135

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné :

1. D'autoriser, à l'extérieur de la période de dégel, le transbordement des déchets et des matières récupérables au centre de transfert de l'entreprise Fusion Environnement, sis au 304, rue des Forges à Amqui, pour une période d'essais de 6 mois ;
2. D'autoriser la livraison de déchets ou de matières récupérables en utilisant des remorques de 53 pieds munies de plancher mobile ;
3. Que cette résolution prendra pleinement effet exclusivement si la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles Matapédia-Mitis et l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matapédia entérinent cette proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13- Agrandissement du terrain pour le garage municipal

2022-06-136

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser le directeur général de la Ville de Causapscal à négocier l'achat du terrain adjacent à celui du garage municipal, avec le propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14- Serres nordiques

Considérant la volonté des municipalités d'Alberville, de Lac-au-Saumon et de Causapscal d'ériger le projet commun d'implantation des serres nordiques 365.

Considérant que le financement serait finalement complété par le programme de Fonds Canadien de revitalisation des communautés de DEC Canada.

Considérant que la Ville de Causapscal a pris connaissance du plan de financement et des prévisions budgétaires pour la construction des serres.

Considérant que la Ville de Causapscal a pris connaissance des prévisions salariales pour le/la chargé de projet ainsi que de l'animateur/trice.

Considérant que la Ville de Causapscal a pris connaissance des prévisions de matériaux, outillages, semences, entretien et réparation.

Considérant que nous avons la possibilité d'obtenir d'autres subventions pour diminuer la contribution municipale.

Considérant que les municipalités doivent contribuer financièrement et en nature dans ce projet.

Considérant que les contributions seront ajustées selon les coûts réels de construction et de ressources humaines.

En conséquence :

2022-06-137

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand que la Ville de Causapscal :

1. Contribue financièrement à la construction de la serre selon les prévisions budgétaires d'un montant de 60 200\$ incluant 3% de frais d'administration pour la gestion ainsi que toutes dépenses imprévues pouvant être reliées spécifiquement à sa serre.
2. Mandate la municipalité d'Albertville pour réaliser le document d'appel d'offres et l'afficher sur le site SEAO.
3. Mandate la municipalité d'Albertville pour la gestion administrative de la construction.
4. Signera une entente de gestion intermunicipale avec les deux autres municipalités avant le déboursement de DEC Canada.
5. Participera au processus d'embauche pour le/la chargé de projet ainsi que de l'animateur/trice.
6. Contribue financièrement pour le/la chargé de projet ainsi que de l'animateur/trice selon les prévisions budgétaires d'un montant de 3 352\$ annuellement plus 5% de frais d'administration. Advenant le cas qu'aucune subvention ne serait octroyée pour ses ressources, elle contribuera aux salaires selon les heures réalisées pour sa municipalité pour un montant prévu de 17 000\$ par an.
7. Contribue financièrement au divers matériaux, semences, outillages spécifiques à sa serre.
8. Confirme que l'entretien général ainsi que les matériaux seront sous sa responsabilité à la suite de la construction.
9. Confirme que les ressources engagées seront sous sa responsabilité pour la gestion et les activités spécifiques à sa serre.

Le conseiller Louis-Marie D'Anjou demande le vote :

Monsieur le conseiller Denis Viel; VOTE POUR

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand; VOTE POUR

Monsieur le conseiller Réjean Gagné; VOTE POUR

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou; VOTE CONTRE

ADOPTÉE à la majorité.

- 2022-06-138 15- Mandat à la MRC pour la rue de Dany Villeneuve
Monsieur le conseiller Réjean Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, de demander au service de génie de la MRC de la Matapédia de fournir un estimer de leur honoraire pour les travaux, plan et devis pour le projet d'ouverture d'une nouvelle rue dans le secteur urbain de la Ville, sur le lot #6 411 688.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2022-06-139 16- Dérogation mineure de Maxime St-Gelais
Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbaniste (CCU);
Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'accepter la dérogation mineure numéro #DPDRL220082, de M. Maxime St-Gelais de permettre qu'un bâtiment accessoire excède la superficie maximale de 80 m², 80% celle du bâtiment principal, sans excéder 10% de la superficie du terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2022-06-140 17- Dérogation mineure de Cindy Thériault
Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbaniste (CCU);
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter la dérogation mineure numéro #DPDRL220084, de Mme Cindy Thériault de permettre que la superficie d'un bâtiment accessoire résidentiel excède la superficie du bâtiment accessoire sans excéder 10% de la superficie du terrain ni la superficie maximale de 80 m².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2022-06-141 18- Dos d'âne rue du Docteur Bergeron
Considérant le dépôt, au conseil de la Ville de Causapsal, d'une demande d'installation de dos d'Âne, par les citoyens de la rue Docteur Bergeron, par l'entremise d'une pétition signée par 12 résidents de la rue Docteur Bergeron;
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le Denis Viel, d'autoriser l'installation de dos d'âne dans la rue par les employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2022-06-142 19- Représentant pour agir au nom de la ville lors de la vente pour taxe
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, de mandater d'office le directeur général de la Ville de Causapsal pour agir comme représentant de la Ville lors de la vente pour taxes, et ce jusqu'à ce qu'une autre personne soit nommée, par résolution, par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-06-143 20- La TVC est à la recherche du meilleur guide touristique de votre municipalité
Entendu que la TVC de la Matapédia est à réaliser une nouvelle émission, qui sera enregistrée cet été et qui sera diffusée à l'automne 2022, comme concept de faire la tournée des municipalités afin de les faire découvrir ou redécouvrir;
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou de nommer M. Carol Veilleux comme meilleur guide touristique, dans le cadre de l'émission de la TVC, pour agir comme guide dans le choix des lieux de tournage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-06-144 21- Renouvellement MADA regroupé
Considérant que selon l'Institut de la Statistique du Québec, la population de la MRC de La Matapédia était l'une des plus vieillissantes de la province;
Considérant que le pourcentage de gens ayant plus de 50 ans sur le territoire Matapédien est de 52,1 % (Fiche socio sanitaire CISSS du BSL, juillet 2020);
Considérant que les politiques MADA adoptées en 2017 sont échues depuis le 1 er janvier 2022;
Considérant qu'une démarche MADA vise à aider les municipalités et les MRC désireuses d'encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;
Considérant qu'un regroupement collectif permet une plus grande mobilisation pour la mise en commun de ressources et la recherche de solution régionale entre les municipalités permettant de répondre à des enjeux de manière plus globale;
Considérant qu'un regroupement collectif permet d'adopter une politique et un plan régional et chaque municipalité peut également adopter une politique (ou celle de la MRC) et un plan d'action local;
En conséquence :
Monsieur le conseiller Gaétan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand :
D'adopter l'adhésion à la demande collective pour le renouvellement des politiques et des plans d'action Municipalité Amie des Aînés (MADA) dont les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de La Matapédia.
De désigner M. Léo Lepage-St-Amand comme responsable du dossier « Aînés ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-06-145 22- Demande d'appui au Sentier international des Appalaches
Considérant que les gestionnaires et les bénévoles du Sentier international des Appalaches (SIA-Qc) ont développé au fil des ans une grande expertise dans l'aménagement et l'entretien des sentiers;
Considérant que les normes de Rando-Québec ne sont plus rencontrées dans plusieurs sections des sentiers;
Considérant qu'une aide financière est essentielle à une bonne mise à niveau des infrastructures;
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, que le conseil de la Ville de Causapsal appuie le Sentier international

des Appalaches (SIA-Qc), dans leur demande de financement, dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité de la MRC de la Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2022-06-146 23- Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'autoriser le renouvellement et le paiement de la facture pour l'adhésion de la Ville de Causapscal comme membre de la Chambre de Commerce de la MRC de la Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2022-06-147 24- Guide Matapédien des loisirs – abonnement
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser l'abonnement au Guide des loisirs de la Matapédia, pour l'achat de l'espace d'une page couleur à l'intérieur du guide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2022-06-148 25- Dons
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, de verser les dons suivants :
- Vin d'honneur pour la première de Premières Mémoires
- 2 500 \$ Financement de la fête nationale
- 200 \$ Fondation Centre hospitalier de Rimouski

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2022-06-149 26- Affaires nouvelles
26.1 Assurance piste de rouli-roulant
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou d'autoriser le paiement de la facture #535713 de BFL CANADA, pour l'assurance responsabilité civile, pour le Parc de rouli-roulant de la Ville de Causapscal, pour la somme de 2 414.17 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2022-06-150 26.2 Projet Mon Carnet de Bénévole
Entendu que dans le cadre de la politique familiale, la Ville de Causapscal s'engage à supporter les projets proposés;
Entendu que le projet proposé à pour but de créer chez les jeunes de Causapscal un sentiment d'appartenance envers la Ville et leur communauté;
Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'offrir trois bourses de 300 \$ pour un total de 900 \$ pour l'année 2022 et 2023, pour les jeunes de 12 à 20 ans, qui se seront procuré un carnet pour cumuler un minimum de 25 heures de bénévolat pour l'année courante. Ils se rendent ainsi éligibles au tirage des bourses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26.3 Dépôt des états des activités financières – premier trimestre

2022-06-151

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter le dépôt des états des activités financières – premier trimestre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26.4 Concours Causap en fleurs

Considérant que la Ville de Causapsal, par sa devise, se distingue avec ses magnifiques espaces verts et les nombreux arbres qui jonchent ses rues;

Considérant que l'année 2022 est une année d'évaluation pour la Ville de Causapsal, qui sera visitée cet été par un classificateur du programme Fleurons du Québec. La classification horticole des Fleurons du Québec constitue une reconnaissance officielle des efforts de toute la collectivité pour obtenir à long terme un milieu de vie plus beau, plus sain et plus vert. Nous avons obtenu, lors de l'évaluation effectuée en 2018, 3 fleurons sur une possibilité de 5;

Considérant la proposition des employées de la Ville pour offrir un concours pour encourager les efforts de tous les citoyens à l'embellissement de nos milieux de vie en proposant un défi fleuri;

2022-06-152

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel :

D'autoriser la tenue de ce concours sous forme de défi fleuri, dont les évaluations se feront du 1er au 15 août 2022;

Trois jardiniers seront récompensés pour leurs efforts et leur souci de l'environnement.

Pour se qualifier, les participants devront recevoir une note globale supérieure à 60 %, déterminée selon les critères énumérés. Les trois prix de participation, de 100 \$ chacun en bon d'achat, seront tirés au hasard parmi les finalistes ayant obtenu la note de passage.

Les critères pour se qualifier sont les aménagements paysagers des propriétés en façade avant par : le choix des végétaux, l'équilibre de l'aménagement, la propreté des lieux, la présence combinée d'arbres, d'arbustes, de végétaux comestibles, de plantes vivaces et d'annuelles, la vue d'ensemble et l'harmonie visuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26.5 Sondage sur la Rue du Parc de roulottes

Considérant que lors de la réalisation du lotissement de la rue Beaulieu et des Pionniers, un parc devait être créé pour les loisirs des citoyens de la Ville;

Considérant que ce parc n'a jamais été réalisé;

2022-06-153

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel propose, de mandater la direction de la Ville de faire un sondage auprès des résidents du secteur pour vérifier leurs préférences sur l'utilisation future de cette espace.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26.6 Réfection du ponton du Rg 4

2022-06-154

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter la soumission des Entreprises Valois, pour la réfection du ponton du Rg 4, pour la somme de 57 500\$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

31 Correspondance

La correspondance est lue.

32 Période de questions

33 Levée de la séance

2022-06-155

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le Denis Viel, de lever la séance.

Réjean (Félix) Lagacé, Maire

Laval Robichaud, Directeur général et
Secrétaire-trésorier